



Réunion publique du 6 février 2012

Propos introductifs

Par

Christine Lazèrges

**Professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne,
Présidente du Club « Droits Justice et Sécurité »**

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Le club Droits, Justice et Sécurité vous remercie d'être venus aussi nombreux pour parler d'un sujet aussi sérieux : le constat du champ de bataille qu'est devenue notre justice et l'instrumentalisation de la notion même de sécurité au nom d'un principe de précaution perverti.

La déclaration des droits que vous venez d'entendre n'est pas un texte prétentieux, elle est la synthèse, j'ai envie de dire la note de synthèse du livre collectif que nous vous présentons ce soir, cette déclaration des droits est une ambition pour la justice de notre pays et une espérance.

Notre club, dont les membres sont magistrats, avocats, universitaires, chercheurs, hauts fonctionnaires pour beaucoup, a voulu dans cet ouvrage, travaillé collectivement, transmettre le projet d'une autre justice, autre que cette justice aujourd'hui dévoyée, comme le dit Denis Salas.

Le club « Droits, Justice et sécurité » est né d'une colère, d'une conviction et d'une ambition : colère d'assister à la démolition méthodique de l'institution judiciaire par le pouvoir en place depuis 2002 ; conviction que la défense des libertés et des droits fondamentaux est facteur de sûreté et de sécurité ; ambition de construire un programme de gauche sans tabou.

La présence de François Hollande dans un instant est un honneur pour nous et le signe de son inquiétude et de son intérêt pour les questions de justice. Nous le remercions infiniment.

La colère d'abord : il n'est pas un jour depuis l'accès au ministère de l'intérieur puis à la présidence de la République de Nicolas Sarkozy où nous n'assistions impuissants au mépris pour l'institution judiciaire et ses juges, plus grave encore au refus d'une justice indépendante.

Le pouvoir exécutif s'est autorisé à tourner le dos à des principes élémentaires en démocratie.

Le pouvoir en place n'aime pas « l'autorité judiciaire », il la disqualifie, l'appauvrit, la décourage, l'humilie.

Par des textes en cascade qui nourrissent, au-delà d'une inflation législative aberrante, une politique criminelle brouillonne sans moyens et sans espérance, c'est l'incapacité de ce gouvernement à œuvrer pour plus de justice et de sécurité qui éclate au grand jour. Voilà l'objet de la colère.

La conviction ensuite : loin d'opposer justice et sécurité, d'isoler justice et sécurité dans des champs distincts, le club « Droits, justice et sécurités » conjugue l'une et l'autre et les noue. C'est ce qui fait sa spécificité, son originalité, son identité. Il faut aller jusqu'à tricoter ensemble justice et sécurité dans un programme commun alternatif.

L'ambition enfin : le *Manifeste pour la justice* veut prouver que réhabiliter la justice dans notre pays suppose de ne jamais rien céder sur les libertés et droits fondamentaux et de ne rien céder sur le besoin de sécurités au pluriel parce que ce besoin s'exprime dans de multiples domaines.

Le combat pour la sécurité et les sécurités est une formidable ambition sans se laisser aller au mythe du risque zéro. Ce combat s'impose dans une société qui se veut solidaire, il est un noyau dur de la pensée et de l'action de tous les démocrates et donc de la gauche. C'est notre combat.

Si 2012 est l'année de l'alternance politique au bénéfice de la gauche, elle sera plus encore l'année de l'alternative c'est dire celle d'une autre politique.

Pour la justice notre manifeste propose haut et fort à la gauche, à toutes les gauches, une justice « pouvoir » et non pas simplement « autorité » comme la Constitution de la Vème République la qualifie.

La justice en effet est un pouvoir mais aussi un service public, une vertu et une institution dont on voudrait même qu'elle soit un guide déontologique dans une société sans boussole éthique.

La gauche doit redonner sens à l'article 16 de la Déclaration de 1789 : « *Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution* ».

Le *Manifeste pour la justice* tire d'une analyse sans complaisance de la situation présente les conclusions qui s'imposent déclinées dans 99 propositions dont certaines seront présentées ce soir.

Le citoyen exige avec nous une justice plus accessible et efficace, plus protectrice des personnes vulnérables, victimes, mineurs, malades mentaux, immigrés, étudiants étrangers, salariés en difficultés et bien d'autres pour qui le système judiciaire est un maquis.

Tout citoyen comprend que la justice ne peut pas être délaissée parce qu'elle appartient à la Constitution et à la loi c'est-à-dire aux citoyens, à nous tous qui exigeons de la justice l'impartialité, l'indépendance et l'efficacité.

Le manifeste pour la justice veut prouver l'urgence d'œuvrer pour la rénovation de toute la justice, qu'il s'agisse de la justice pénale et au sein de la justice pénale je pense en particulier à celle des mineurs, défigurée depuis 10 ans maintenant par une frénésie de lois régressives.

Mais nous nous penchons aussi sur la justice civile, sociale, administrative ou financière, pour la recherche et l'affirmation de nouvelles sécurités contre les politiques sécuritaires, pour l'élargissement de notre espace démocratique par la recherche et la mise en œuvre de nouveaux droits.

Enfin ce que nous recherchons encore et toujours au même titre que l'efficacité, l'accessibilité, la proximité, l'égalité devant la justice c'est la justesse dans l'exercice de la justice. Au cœur du mot justice, il y a *jus*, le droit, mais il y a aussi la même racine que dans le verbe « ajuster ». Rendre la justice c'est ajuster avec justesse. Le juge est un ajusteur de droits dans le respect du droit. Tel est encore l'un des messages forts du *Manifeste pour la justice*.